

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 08 février 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2016-02-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2016-02-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2016

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2016 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-02-03

Adoption du règlement 236 déclarant une dépense pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village, la construction d'un ouvrage de stockage étanche et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par un emprunt à long terme n'excédant pas 420 000 \$.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le règlement 236 déclarant une dépense pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village, la construction d'un ouvrage de stockage étanche et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par un emprunt à long terme n'excédant pas 420 000 \$ soit adopté tel que déposé.

2016-02-04

Adoption du règlement 239 interdisant l'épandage durant certains jours.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que le règlement 239 interdisant l'épandage durant certains jours soit adopté tel que déposé.

2016-02-05

Demande d'intervention au Ministre de l'Éducation pour l'obtention du statu quo concernant le projet de regroupement des écoles primaires du secteur ouest de Portneuf.

Considérant que dans le cadre du projet amorcé par la Commission scolaire de Portneuf à l'hiver 2015 de regrouper les écoles primaires Saint-Charles-de-Grondines avec Le Phare de Deschambault ainsi que Le Goéland de Saint-Alban avec l'école Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carières et de retirer les actes d'établissement des écoles Saint-Charles-de-Grondines et Le Goéland de Saint-Alban, nous souhaitons par cette résolution réitérer notre profond désaccord avec la démarche entreprise par la direction de la Commission scolaire de Portneuf et entérinée par le Conseil des commissaires;

Considérant que lors de la séance publique du 27 janvier 2016, la Commission scolaire de Portneuf a maintenu la décision d'abroger les actes d'établissement des écoles concernées et de les regrouper, malgré la demande répétée par les conseils d'établissements des écoles, les enseignants, les parents concernés par le projet, les conseils municipaux locaux, la Municipalité régionale de comté représentée par le préfet monsieur Bernard Gaudreau, le député provincial monsieur Michel Matte, qui ont réitéré leurs demandes de surseoir ou de suspendre temporairement la décision prise le 25 novembre 2015, considérant que l'adoption imminente du projet de loi 86 allait modifier de façon importante la gouvernance des commissions scolaires et que le projet de regroupement pourrait être réexaminé à partir des nouvelles données qu'imposeront les changements d'orientations;

Considérant que dans cette perspective, nous considérons que les administrateurs ainsi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf n'ont pas su être à l'écoute des préoccupations du milieu, malgré les demandes répétées lors des audiences de consultation publique sur le projet, lors des séances régulières de la Commission scolaire et n'ont pas tenu compte des avis formulés à l'unanimité par les instances politiques régionales représentatives de la volonté des citoyens qui constitue l'expression la plus démocratique d'une société.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que, par cette résolution, considérant l'évolution de ce dossier depuis plus d'un an et les arguments pédagogiques et économiques exposés, nous tenons à exprimer publiquement et politiquement, notre non confiance envers la direction de la Commission scolaire de Portneuf et du Conseil des commissaires, qui pour nous, n'a plus la légitimité nécessaire pour poursuivre les transformations proposées aux statuts de nos écoles de village et nous demandons qu'une intervention du Ministre de l'Éducation puisse rétablir la véritable confiance en la démocratie scolaire et que selon la volonté exprimée par ce gouvernement, les milieux puissent retrouver une gouvernance de proximité qui lui appartient en toute légitimité.

2016-02-06

Adoption de la politique de remboursement des frais non résidents

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la politique de remboursement des frais non-résidents soit adopté tel que déposé.

2016-02-07

Embauche du personnel des loisirs pour la saison hivernale

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes pour la surveillance du secteur des loisirs et de la patinoire durant la saison hivernale 2016 :

- M. Thomas Plamondon
- M. François-Xavier Gervais
- M. Samuel Arcand
- M. Olivier Naud

2016-02-08

Augmentation salariale des employés municipaux

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Qu'une augmentation salariale annuelle de 2%, représentant l'indice des prix à la consommation, soit appliquée au taux horaire de tous les employés municipaux;

Qu'une augmentation annuelle supplémentaire de 3% sur l'échelle soit accordée à M. Étienne Blouin et M. Vincent Lévesque Dostie.

Que ces augmentations soient applicables au 1 janvier 2015 et au 1 janvier 2016;

2016-02-09

Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Mme Carole Veilleux.

Considérant que Mme Carole Veilleux désire s'adresser à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'un lot adjacent à sa propriété, mais réputé contigus au reste de la propriété du vendeur;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appui la demande de Mme Carole Veilleux auprès de la CPTAQ.

2016-02-10

Création d'une infolettre – Mandat à WM l'agence.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à WM l'agence le mandat de conception d'une infolettre au montant de 1600.00 \$ + taxes.

2016-02-11

Mise à jour du calendrier de conservation

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde au Centre d'archive régional de Portneuf le mandat de mise à jour de son calendrier de conservation pour tenir compte de la possibilité de conservation numérique.

2016-02-12

Fin du programme d'aide à la construction domiciliaire

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban mette fin au programme d'aide à la construction domiciliaire en partenariat avec la Corporation de développement de Saint-Alban et la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf. Le programme se terminera officiellement le 8 avril 2016, soit soixante jours après l'adoption de cette résolution.

Bordereau de correspondance

Aucune correspondance reçue depuis la dernière rencontre

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 8 février 2016, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 503 112.25 \$ Toujours en date du 08 février 2016, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2016-02-13

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ALIMENTATION DU SABLON	5840	1 498.25 \$
MINISTRE DES FINANCES	5841	625.46 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	5842	250.00 \$
ALEX LECLERC INC.	5843	350.04 \$
CARREFOUR FM PORTNEUF	5844	250.00 \$
CENTRE D'ARCHIVES REGIONAL DE PORTNEUF	5845	5 850.00 \$
CLUB DE GOLF DES PINS	5846	4 000.00 \$
CONEX	5847	520.77 \$
CENTRE REGIONAL DES BIBLIO	5848	5 921.61 \$
DERY TELECOM	5849	49.43 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	5850	171.09 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5851	4 753.55 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	5852	322.51 \$
FEUILLET PAROISSIAL	5853	164.00 \$
FQM	5854	111.71 \$
EMILIE GARNEAU	5855	69.95 \$
GRAPHICOLOR(AFFICHES FESTI-NEIGE)	5856	21.85 \$
LES HUILES DESROCHES	5857	424.63 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5858	465.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	5859	136.25 \$
MATERIAUX AUDET	5860	502.67 \$
MRC DE PORNEUF	5861	37 024.16 \$
NAUD, BERNARD	5862	98.05 \$
PERRON, MARIO	5863	100.00 \$
REGIE REGIONALE	5864	39 030.78 \$
RENE HAMELIN INC.	5865	176.78 \$
LE SERRURIER ST-MARC	5866	17.48 \$
SERVICES MATREC	5867	643.86 \$

SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	5868	208.84 \$
TREMBLAY BOIS	5869	3 154.93 \$
VILLE DE DONNACONA	5870	970.68 \$
VOHL INC.	5871	35.13 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	5872	183.73 \$
	DAS, Fédéral	2 772.22 \$
	DAS, Prov.	6 449.19 \$
	Télus	1 085.13 \$
	Télus mobilité	94.76 \$
	Hydro Québec	4 400.33 \$
	Éko	440.76 \$
	Visa	32.26 \$
	TOTAL:	123 377.84 \$
TREPANIER, DENISE	5353	503.85 \$
VINCENT L. DOSTIE	5354	786.12 \$
BLOUIN, ETIENNE	5355	580.68 \$
MORISSETTE, YVON	5356	637.34 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5357	396.90 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5358	396.90 \$
PLAMONDON, THOMAS	5359	141.06 \$
GERVAIS, FRANCOIS-XAVIER	5360	93.47 \$
ARCAND, SAMUEL	5361	128.60 \$
NAUD, OLIVIER	5362	111.82 \$
TREPANIER, DENISE	5363	555.53 \$
VINCENT L. DOSTIE	5364	786.12 \$
MORISSETTE, YVON	5365	562.01 \$
BLOUIN, ETIENNE	5366	580.67 \$
CARON, CHRISTIAN	5367	355.04 \$
NAUD, BERNARD	5368	914.59 \$
FALARDEAU, GAETAN	5369	355.04 \$
GARNEAU, EMILIE	5370	355.04 \$
BEAULIEU, DENIS	5371	355.04 \$
MARCOTTE, FRANCIS	5372	355.04 \$
MARQUIS, CARMEN	5373	355.04 \$
BRIERE, JACKY	5374	36.52 \$
CHALIFOUR, YVON	5375	36.52 \$
HAMELIN, JEAN	5376	36.52 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5377	36.52 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	5378	36.52 \$
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	5379	36.52 \$
PERRON, JOCELYN	5380	36.52 \$
PERRON, MARIO	5381	130.39 \$
TESSIER, PATRICK	5382	36.52 \$
	TOTAL:	9 728.45 \$
	GRAND TOTAL:	133 106.29 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-02-14

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »